

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'**Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Pour 2011, les tâches et budget de l'EIGE se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'EIGE** : l'EIGE dont le siège est situé à Vilnius, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil](#). L'Institut a pour objectif de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mettre au point, analyser, évaluer et diffuser des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union et dans les politiques nationales qui en résultent. L'Institut a acquis sa pleine autonomie en 2010 ;
- **budget de l'EIGE pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'Institut tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 8 millions EUR ;
 - budget autorisé : 8 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 8 millions EUR ;
 - montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'EIGE se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.eige.europa.eu/content/important-documents>